

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 1
Votants : 10

775

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 2 février 2024

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, LAROCHE Romain FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline BROUHENA Christelle

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir(s) : Mme Caroline DEBRUYNE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre FICHTEN

Secrétaire de séance : Marie-Pierre FICHTEN

500- SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE GEOLOCALISATION DU MATERIEL ROULANT MUNICIPAL

M. le Maire expose au conseil que compte tenu de l'augmentation des coûts des carburants, il convient d'optimiser les déplacements des matériels roulants municipaux. Pour ce faire il convient d'analyser ces déplacements ainsi que les temps consacrés à leur utilisation, en utilisant les services d'un système de géolocalisation en temps réel.

Des devis sont proposés au conseil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'instaurer le principe d'une géolocalisation en temps réel des matériels roulants municipaux
- D'accepter l'offre de la société WEBFLEET, à savoir un contrat d'abonnement pour un coût mensuel de 55, 08 € TTC sur 3 ans.
- Autorise M. le maire à signer le marché correspondant

Votes : Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 9

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Le Transmis en préfecture le 8 février 2024

Certifié exécutoire le 8 février 2024